EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES: Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

<u>2009 - 085: ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - TERMINAL DE PAIEMENT</u> ELECTRONIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-082 du 17 septembre 2009 créant une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion de l'Espace Aquatique Communautaire

Vu la délibération 2009-083 créant un budget annexe « Espace Aqua-Noblat »

Monsieur le Président expose que, pour la bonne gestion de l'Espace Aqua-Noblat, la Communauté de Communes de Noblat doit être en capacité d'accepter le paiement par carte bancaire.

Dans cet objectif, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité se dotera d'un terminal de paiement électronique et que la collectivité doit solliciter, du Trésor Public, la mise en œuvre des modalités pratiques pour ce type de paiement soit accepté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Demande au Trésor public la mise en œuvre des modalités pratiques pour que les paiements par carte via un terminal de paiement électronique soient acceptés

Autorise Monsieur le président à signer tous les actes à venir pour permettre ces paiements

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture

le:

Publié ou notifié

Le: 22/09/2009

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Date de transmission de l'acte :

22/09/2009

Date de réception de l'accusé de

22/09/2009

réception :

Numéro de l'acte :

2009-085 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20090917-2009-085-DE

Date de décision :

17/09/2009

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes